



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bobigny, le 15 avril 2022,

La préfète déléguée pour l'égalité des chances  
auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-  
Denis

à

Monsieur le président du conseil départemental,  
Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les présidents des  
établissements publics territoriaux,  
Mesdames, Messieurs les présidents d'associations

**Objet : mise en œuvre des dispositifs « quartiers d'été » et « vacances apprenantes » pendant les vacances scolaires d'été 2022**

**PJ : 7 annexes**

Pour répondre aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de la crise de la Covid-19, la mobilisation de moyens exceptionnels par l'Etat dans le cadre des opérations « quartiers d'été » et « vacances apprenantes » a permis d'offrir un accès à des activités ambitieuses aux habitants des quartiers prioritaires pendant les étés 2020 et 2021.

A la suite du succès rencontré par ces dispositifs, le Premier ministre a décidé lors du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022 la reconduction de ces deux opérations.

Dans ce cadre, nous souhaitons construire avec vous dans les semaines qui viennent une offre d'activités et de services de proximité pour l'été 2022 à l'intention des habitants les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des dispositifs et des priorités suivantes :

- « **Quartiers d'été** »

Dans le cadre de l'opération « quartiers d'été », nous souhaitons promouvoir une offre d'activités de proximité pédagogiques et ludiques pour les habitants des quartiers prioritaires autour des thématiques suivantes :

- promotion du sport dans le cadre des jeux olympique et paralympique de Paris 2024,
- culture,
- rapprochement police-population,
- prévention santé,
- soutien à la parentalité par l'organisation de séjours famille.

Une attention particulière sera portée dans la sélection des projets proposant notamment :

- des rencontres et des activités inter-quartiers afin de prévenir les phénomènes de rixes ;
- des activités en soirée et le week-end afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier mais aussi d'animer l'espace public ;
- des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

Un catalogue des dispositifs mobilisables sur cette opération est annexé au présent courrier. Les délégués du préfet de votre territoire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets.

#### - « **Vacances apprenantes** »

L'opération « vacances apprenantes » repose sur deux dispositifs additionnels : « école ouverte » et « colos apprenantes ». Ces deux programmes ont pour dénominateurs communs le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

#### 1. « **Ecole ouverte** »

L'objectif d'« école ouverte » est de proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux, et l'après-midi, des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité. Est donnée une priorité au savoir nager et au savoir rouler. Les projets retenus s'étendront sur les deux premières semaines qui suivent le début des congés d'été en juillet et/ou les deux dernières semaines du mois d'août. Les inspecteurs de l'Education nationale sont vos interlocuteurs sur ce dossier.

#### 2. « **Colos apprenantes** »

L'objectif des « colos apprenantes » est d'offrir la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et leurs compétences dans un cadre ludique afin de préparer dans de bonnes conditions la rentrée prochaine. Elles s'adressent notamment aux jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Les publics cibles sont identifiés par les collectivités territoriales en lien avec les services de l'Education nationale et les associations de proximité.

Les projets « colos apprenantes » prévoient des séances de renforcement des apprentissages en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Chaque séjour propose une dominante pédagogique de référence : le développement durable et la transition écologique, les arts et la culture, les activités physiques et sportives, la science, l'innovation, le numérique, la découverte ou l'approfondissement de langues étrangères.

Les séjours peuvent être organisés directement par les collectivités territoriales. Mais celles-ci peuvent également faire appel à des séjours « clé en main » proposés par des opérateurs labellisés.

Le service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis est votre interlocuteur sur ce dossier.

Vous veillerez à articuler la construction des actions proposées avec les opérations portées par d'autres ministères, notamment « l'Eté culturel » porté par le ministère de la Culture, et à rechercher des cofinancements.

Pour l'ensemble de ces opérations, l'organisation et le déroulement de ces activités seront soumis au respect des règles en vigueur visant à ralentir la propagation du virus Covid-19. En fonction de l'évolution de celles-ci, ces activités pourront être adaptées, reportées ou annulées.

**Nous vous invitons à déposer vos dossiers de demande de subvention avant le 20 mai 2022 suivant les modalités précisées en annexes.**

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour offrir cet été aux habitants des quartiers prioritaires, et notamment aux jeunes, une programmation d'activités ambitieuses permettant de renforcer le lien social et de leur offrir un accès à de nouvelles opportunités.

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale



Antoine Chaleix

La préfète déléguée pour l'égalité des chances



Isabelle Pantèbre